

DEPARTEMENT  
DE LA MEUSE

## COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT  
DE COMMERCY

### PROCES VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
DE VIGNEULLES

du 30 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente août, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 01.09.2022 que la convocation avait été faite le 19.08.2022 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO Michel THOMAS, Laure BLANPIED, Mathilde THIERY Christophe LEBLAN, David PETIT, Philippe ROSENBERGER Tony VIGNOLA, Christian CRATZ), Hélène LECLERE M-Christine HELLIN  
Absents : Gilles ROUGIREL (proc à A.Balosso), Alex NICOLAS Michel DEGOUTIN, Catherine KETTERER, Agnès BRONNER Lysiane DEGOUTIN, Agnès THIEBAUT (proc à C. Cratz)

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme BALOSSO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

#### L'ordre du jour est le suivant :

- 0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- 1) Modification de poste agent administratif
- 2) Antennes TDF
- 3) Cession terrain Creuë
- 4) Questions diverses

#### 0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention de Angèle Balosso et Christian Cratz absents à la dernière réunion.

#### 1) Poste agent administratif

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent administratif à raison de 16h par semaine. Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un poste d'agent administratif à raison de 16h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 sous réserve de l'avis du comité technique du 06 septembre 2022, pour une période de 3 mois renouvelable (période d'essai de 1 mois) IB : 382, IM : 352
- Autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité.

#### 2) Antennes TDF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation de deux antennes TDF en forêt communale (parcelle C 615 et C 598).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer ces parcelles à TDF pour un loyer de 2500 euros/antenne/an/opérateur.
- Accepte l'indemnité de 500 euros par antenne en plus de l'entretien nécessaire et la remise en l'état à neuf de la voie d'accès mentionnée suite à tous travaux engagés sur cette voie par TDF.
- Accepte toute autre indemnité relative à cette location.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Mr Rosenberger demande si les antennes permettront de régler les problèmes de connexion à Viéville.

### **3) Cession terrain Creuë**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Mr David HENRY pour acquérir une bande de terrain le long de sa propriété.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de céder à Mr HENRY une bande de terrain d'une surface approximative de 180 m2 au prix de 500 euros.
- Précise toutefois que l'angle sera cassé afin de faciliter la circulation sur le chemin de la Baude.
- Précise que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- Affouages : problème de réception des factures, un point sera fait avec la trésorerie
- Formation des élus : dans l'ensemble, les élus pensent que cette formation n'a aucun intérêt
- Démission de Hélène LECLERE pour changement de secteur professionnel
- Balayeuse : détérioration des macadams voir pour étudier une autre solution
- PLU : le Maire rencontrera le bureau d'étude pour poursuite de la révision
- Fleurissement : étudier la possibilité de récupérer les eaux de pluie pour arrosage suite à interdiction d'arroser
- Assainissement Viéville : tous les raccordements ne sont pas encore réalisés, des contrôles vont avoir lieu
- Location des salles : un état des lieux devra impérativement être réalisé en cas de location. Il faudra également régler le problème de clés qui circulent anormalement